



REGLEMENT LICENCIES COMPETITEURS SAISON 2019 / 2020

A tous les compétiteurs et parents de compétiteurs

Avec l'adhésion au SKI CLUB AX vous signez une licence compétiteur obligatoire, vous entrez donc dans une structure sportive dont les relations entre les membres sont régies par le règlement intérieur ci-dessous.

En plus de la licence compétiteur, l'adhésion au club comprend, le forfait remontées mécaniques d'Ax 3 Domaines, les entraînements et les courses.

Chaque compétiteur doit être apte à la pratique du ski de compétition, c'est pourquoi, une visite médicale est obligatoire avant le début de la saison. Celle-ci n'exclut en rien le suivi régulier de votre état de santé (pour les plus jeunes, nous demandons aux parents d'y veiller particulièrement et de signaler au club toute fatigue anormale de l'enfant pendant la saison).

Un certificat de non contre-indication à la pratique du ski en compétition doit être fourni au club, ceci conditionnera la validation de la licence et l'inscription aux courses.

Une autorisation d'hospitalisation doit être remplie et remise au club.

Le club se charge:

- des entraînements qui auront lieu (suivant la catégorie) les mercredis après-midi, samedis après-midi et les dimanches matins (sauf programmation courses),
- des stages de Noël et Février,
- des inscriptions aux diverses courses officielles,
- du transport sur les lieux des compétitions à partir d'Ax (avec l'aide des parents),
- de la restauration et de l'hébergement si nécessaire sur courses régionales.

Pour tous les entraînements, le lieu de rendez-vous est fixé sur le plateau de Bonascre, devant les caisses centrales :

<input type="checkbox"/> Mercredi	Rassemblement 13 h 45	Entraînement 14 h 00
<input type="checkbox"/> Samedi	Rassemblement 13 h 45	Entraînement 14 h 00
<input type="checkbox"/> Dimanche	Rassemblement 8 h 45	Entraînement 9 h 00

Il est demandé aux parents d'être ponctuels au départ et au retour des entraînements afin de ne pas pénaliser le groupe (un quart d'heure avant le départ et un quart d'heure avant la fin est recommandé).

La prise en charge des enfants au départ et au retour des entraînements sera impérativement devant les caisses centrales de Bonascre.

La responsabilité du club n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge par l'entraîneur, avant et après les entraînements le club est dégagé de toute responsabilité des compétiteurs.

Le forfait remontées mécaniques est rigoureusement personnel, il est attribué pour permettre de s'entraîner avec les équipes de compétitions. Il pourra vous être retiré dans le cas d'une absence non justifiée à deux entraînements consécutifs ou à une convocation de course sans motif reconnu valable par le club.

En tant que compétiteur, vous devez comme tout skieur avoir une attitude physique et verbale exemplaire * sur les pistes et remontées mécaniques. Le manquement à cette règle de savoir-vivre entraînera également la suppression du forfait ou un non renouvellement de licence.

Le Ski Club demande de la part de ses membres :

- Le respect du personnel de la station, des installations et des mesures de sécurité (fermeture de piste, risque d'avalanche) Le port de la veste du ski club induit aussi de fait une responsabilité du licencié quant à son comportement sur les pistes. Notre attitude a valeur d'exemple.
- Le respect des conditions d'utilisation des portillons ESF/ESI dans le cadre des entraînements sous la responsabilité des moniteurs ESF et/ou fédéraux.
- Une attention toute particulière sera apportée au bon comportement des licenciés compétiteurs au sein de leur groupe et avec leur entraîneur. L'esprit d'équipe et la loyauté envers le club et la Fédération Française de Ski.

Aucun duplicata du forfait ne sera délivré.

Si le forfait est perdu, il pourra être remplacé contre la somme 13 € (information Ax 3D) directement aux caisses.

Il est demandé aux parents de rester discrets pendant les entraînements tout au long de la saison, pour permettre aux entraîneurs d'exécuter leur travail dans les meilleures conditions possibles, ainsi que sur les courses. Le club interdit toute présence de parent (pour toutes les catégories de microbes à juniors) dans l'aire de départ d'une course, sauf si les responsables du club vous le demandent.

Le club compte un nombre important de compétiteurs, chaque déplacement course demande une organisation rigoureuse, il est donc indispensable pour les responsables du club de connaître chaque semaine les intentions ou possibilités des compétiteurs. Eux-mêmes doivent s'informer, auprès des responsables, des engagements et de leur programme en fonction du calendrier distribué en début de saison. C'est le rôle de chacun (et des parents) de se renseigner sur les jours, heures et moyens de départ des courses, et non au club de téléphoner successivement à tous pour prévenir.

Les parents sont tenus de joindre impérativement par téléphone les entraîneurs ou responsables de groupes avant le JEUDI SOIR afin que ceux-ci puissent communiquer les engagements des compétitions du week-end à la secrétaire du club dès le vendredi matin.

Les compétiteurs ne seront pas sur les listes en cas de manquement à cette règle et ne pourront concourir aux compétitions du week-end.

Tout compétiteur préalablement inscrit qui serait absent à une course sans raison valable se verra facturer le montant de l'engagement.

PORT VESTE SKI CLUB AX Obligatoire:

Suite à une décision du conseil d'administration du SCAX, en date du 29/04/2017, la tenue du ski club est devenue obligatoire. Cette décision a été prise pour augmenter la visibilité de notre ski club et nous considérons que cela fait partie aussi d'un prérequis de la part de l'adhérent. La tenue du club est imposée aussi pour des raisons de responsabilité et d'identification notamment en terme de relation avec les personnels de la station d'Ax 3 D mais aussi de représentation.

L'esprit d'équipe passe par une tenue commune.

La tenue du ski club devra être portée pour les entraînements et pour les compétitions. Un système de location permet de lisser le prix tout de même très important du matériel.

La location de la veste à 95 € / an jusqu'à 16 ans (plus un chèque de caution de 150 €) permet d'atténuer financièrement l'impact de cette décision. Tout refus du port de l'équipement entraînera le non renouvellement de la licence compétiteur.

(Taille adulte à partir de XS 95 €/an et un chèque de 195 €)

PARTENARIAT exclusif ROSSIGNOL :

Toujours dans un but de démocratiser la pratique du ski, mais en proposant du matériel d'excellente qualité au meilleur prix ; Le club a mis en place à partir de la saison 2017-2018, un partenariat avec la marque Française Rossignol.

-10% supplémentaire en plus du tarif club pour :

-Les chaussures

-Les skis racing

C'est un partenariat exclusif et clairement au bénéfice des adhérents du club (pas de retombées financières pour le SCAX mais des prix très intéressants pour les licenciés). Les commandes passées par le SCAX ne concerneront naturellement que le matériel Rossignol (ski, chaussures). Les moniteurs encadrants au SCAX sont priés de respecter cette clause d'exclusivité et sont tenus de ne plus proposer d'autres marques de ski ou de chaussures aux licenciés du SCAX.

Ces mesures sont une nécessité à l'équilibre et au bon fonctionnement des groupes, nous vous remercions de bien vouloir prendre bonne note de ces informations et de bien vouloir en tenir compte.

U 8

Moniteur

Responsable Jean-Marc Galin

U10

Moniteur

Responsable Jean-Marc Galin

U 12

Moniteur

Responsable Jean-Marc Galin

U 14

Moniteur

Responsable Jean-Marc Galin

U 16

Moniteur

Responsable Jean-Marc Galin

U 18

Moniteur

Responsable Jean-Marc Galin

FREE STYLE

Moniteur

Responsable Charlène Pineau

Pour les Parents : Vous êtes invités à adhérer personnellement au Club de votre enfant, pour le représenter, au moyen de la licence ou carte neige. Les statuts du Club prévoient le droit de vote aux membres actifs majeurs

Si vous ne souhaitez pas que votre photographie ou celles de vos enfants apparaissent sur le site du club ou un article de presse, cochez la case qui suit (bien entendu, l'association garantie de ne sélectionner que des photos ou autres, ne transgressant pas le principe de respect des droits de l'enfant).

Je refuse toute diffusion de photographies sur lesquelles j'apparais (adhérent majeur) ou sur lesquelles apparaissent mon (mes) enfant(s) mineur(s), photographies prises pendant les activités du club et qui pourraient figurer sur le site du club ou un article de presse.

Toute adhésion au club entraîne l'acceptation de ce règlement.



REGLEMENT LICENCIES COMPETITEURS SAISON 2019 / 2020

Fait à Le

Signature des parents

Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

(Nom/Prénom)

Signature du compétiteur

Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

(Nom/Prénom)

*Un exemplaire à conservé par la famille
Un exemplaire signé et à retourner au SKI CLUB*